



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 13382

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le transfert de Metz à Nancy de la direction de l'unité des réseaux nationaux Est de France Télécom. Ce déménagement, qui se traduira par le déplacement de 15 personnes, pourrait être le prélude à une restructuration plus forte comme cela a déjà été le cas, entraînant le transfert de l'ensemble des effectifs au nom de la rationalité. Il convient de rappeler que la Lorraine a connu des précédents et que l'unité des réseaux nationaux de Metz a vu sa zone de compétence qui s'étendait il y a dix ans de Lille à Dijon réduite il y a plusieurs années avec la création d'une direction interrégionale à Lille. Il souhaiterait connaître les raisons qui motivent cette décision qui devrait être effective d'ici à la fin de l'année et dont les conséquences pour Metz seraient non négligeables. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

L'Unité de réseau national (URN Est) dont le siège est implanté à Metz est constituée d'équipes distantes et réparties entre Metz, Nancy, Strasbourg, Besançon, Dijon. Elle a pour mission d'assurer toutes les activités techniques de supervision et d'administration du réseau national dans l'est de la France. L'état-major de cette unité, composé d'une dizaine de personnes, est actuellement dispersé sur l'ensemble de l'Est. Afin de lui permettre d'assurer son rôle avec une plus grande efficacité, le choix a été fait de le regrouper sur un même site. Le choix de Nancy se justifie par le fait que ce site dispose des ressources techniques les plus importantes, notamment d'un centre de supervision 24 heures sur 24 et des moyens d'analyse du trafic et d'administration du réseau. Ce transfert, qui ne modifie pas le niveau de l'emploi en Lorraine, ne peut qu'améliorer le niveau des prestations rendues par l'URN Est y compris dans le département de la Moselle. Dans la mise en oeuvre de cette modification, France Télécom s'attachera à recourir au volontariat ; deux possibilités existent pour les personnes concernées : soit suivre l'évolution de l'organisation, soit choisir une autre activité dans la région de Metz. La présence de France Télécom en Moselle reste très forte avec les services de la direction régionale, de France Télécom Câble, de TDF, de l'Agence Entreprise, des services de gestion de l'URN, et les services déconcentrés de la Division des réseaux nationaux, ce qui totalise plus de 2 000 personnes. D'une façon générale, l'évolution prévue de l'emploi dans la Moselle est tout à fait comparable à celle d'autres régions ; elle se caractérise par une diminution des effectifs dans le domaine technique en raison des progrès technologiques et une augmentation dans le domaine commercial. La réalisation de gains de productivité est indispensable pour que France Télécom puisse affronter efficacement la concurrence et continuer à remplir ses missions de service public dans des conditions économiquement saines. Elle permet aux clients de France Télécom, c'est-à-dire à l'immense majorité des Français, de bénéficier de baisses de prix substantielles.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13382

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2302

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 3999